



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations**

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DES NATURALISATIONS
BUREAU DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE
pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le 04/11/2021

Madame,

Par courrier en date du 26 octobre 2021, vous m'avez interrogé sur l'avancement de votre dossier enregistré sous le numéro **2019P0601X-----** et déposé le 21 mai 2019.

Les demandes sont examinées suivant un ordre chronologique d'enregistrement, actuellement la plate-forme des naturalisations instruit les dossiers de janvier 2018. Vous recevrez un courrier dès le début de l'instruction de votre dossier.

Les délais des 12-18 mois que vous indiquez dans votre courrier sont à prendre en compte, à la réception du récépissé qui vous sera donné le jour de l'entretien réglementaire.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations**

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DES NATURALISATIONS
BUREAU DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Nice, le 29/10/2021

pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr

Madame,

Vous avez déposé en préfecture une demande d'acquisition de la nationalité française par déclaration au titre de l'article 21-13-1 du code civil.

L'article 21-13-1 stipule expressément que « *peuvent réclamer la nationalité française par déclaration souscrite en application des articles 26 à 26-5 les personnes qui, âgées de soixante-cinq ans au moins, ...* »

Étant née le xxxxx 1957, vous ne pouvez vous prévaloir de cet article pour acquérir la nationalité française par déclaration au titre d'ascendant de français.

Il existe plusieurs modes d'acquisition qui répondent chacun à des situations précises. Je vous invite à vous renseigner auprès du site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes qui vous aidera à définir la situation qui vous correspond le mieux et vous guidera dans vos démarches : www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr .

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations**

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DES NATURALISATIONS
BUREAU DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE
pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le 11/06/2021

Madame,

Je vous retourne, sous ce pli, votre demande de naturalisation par décret reçue par mes services et vous informe qu'elle ne peut être instruite en l'état.

En effet, entrée le 06 février 2016 en France vous ne justifiez pas au moment de la signature de votre demande des cinq ans de présence sur le territoire français.

L'article 21-17 du code civil dispose que la naturalisation ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle et régulière en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de la demande. La durée de résidence s'apprécie à compter de la date à laquelle la personne réside régulièrement en France.

Vous avez cependant la possibilité de déposer une demande de naturalisation par déclaration de mariage, au titre de l'article 21-2 du code civil, à la condition que votre conjoint était français le jour de votre mariage.

Si tel est le cas, je vous invite à consulter les documents ci-joints et le site internet de la préfecture www.alpes-maritimes.fr pour obtenir plus de renseignements.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de ma considération distinguée.

XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXX



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations**

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DES NATURALISATIONS
BUREAU DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Nice, le 05/02/2021

pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier en date du 3 février 2020, vous sollicitez des renseignements concernant l'acquisition de la nationalité française. Il existe plusieurs modes d'acquisition qui répondent chacun à des situations précises.

Je vous invite à vous renseigner auprès du site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes qui vous aidera à définir la situation qui vous correspond le mieux et vous guidera dans vos démarches : www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr.

J'ai l'honneur de vous rappeler que la démarche d'accession à la nationalité française doit être initiée, à titre individuel, par la personne intéressée auprès de la plate-forme d'instruction dont dépend le lieu où elle réside régulièrement sur le territoire français.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

XXXXXXX
XXXXXXX
XXXXXXX



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations**

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DES NATURALISATIONS
BUREAU DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Nice, le 21/12/2020

pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr

Madame,

Vous avez déposé auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes une demande d'acquisition de la nationalité française.

Or, il s'avère que vous êtes née en France et semblez pouvoir prétendre à réclamer la nationalité française par déclaration en vertu des dispositions de l'article 21-7 du code civil : « *Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa **majorité si, à cette date, il a en France sa résidence** et s'il a eu sa résidence habituellement France pendant une période continue ou discontinuée d'au moins 5 ans depuis l'âge de ses onze ans* ».

A ce titre, il vous appartient de vous rapprocher du tribunal d'instance afin d'effectuer les démarches pour l'obtention d'un certificat de nationalité française (CNF).

Je vous retourne donc sous ce pli l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

Sujet : où en est mon dossier ?

De : "pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr" <pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr>

Date : 09/11/2021 17:53

Pour : xxxxx@JJJJJJJ

Bonjour,

Les 12 à 18 mois mentionnés sur l'attestation de dépôt le sont à titre purement indicatif et étaient malheureusement trop optimistes. Nous traitons les demandes d'acquisition de la nationalité française par décret par ordre chronologique et la plate-forme instruit actuellement les dossiers déposés fin décembre 2017.

Soyez assuré(e) que nous sommes les premiers désolés de ces délais, mais ils résultent du volume conséquent de demandes que nous avons à traiter.

Merci de votre compréhension.

Cordialement,

--

Plate-forme interdépartementale des naturalisations

Bureau de l'accès à la nationalité française

147 bd du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**Direction de la
réglementation de
l'intégration et des
migrations**

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Sujet : Mon livret

De : "pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr" <pref-naturalisations@alpes-maritimes.gouv.fr>

Date : 09/11/2021 17:48

Pour : xxxxxxxxx@jjjj

Bonjour,

Toutes nos félicitations vous êtes devenu français suite à l'enregistrement le 17 septembre 2021 de votre déclaration de nationalité française souscrite le 13 novembre 2020. Votre acte de naissance a été transcrit au service central de l'état civil sous la référence XXXXXXXXXXXX le 28 octobre dernier.

Nous n'avons malheureusement pas eu le temps de vous convoquer en préfecture ou à une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française pour vous remettre votre livret.

Vous pouvez d'ores et déjà effectuer les démarches auprès de votre mairie - qui a accès par voie dématérialisée à votre acte de naissance - pour l'obtention de vos documents d'identité français.

Cordialement,

--

Plate-forme interdépartementale des naturalisations

Bureau de l'accès à la nationalité française

147 bd du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**Direction de la
réglementation de
l'intégration et des
migrations**

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.